

## DÉMARRER : PLANIFICATION DE CARRIÈRE EN RECHERCHE (relève professorale)<sup>1</sup>

La Faculté de communication offre un accompagnement et un soutien financier de 15 000 \$ aux personnes récemment embauchées dans un poste régulier de professeur·e pour qu'elles puissent amorcer ou poursuivre leurs activités de recherche<sup>2</sup> ou de recherche-crédation. Ce programme se décline en deux étapes : 1) le dépôt d'une *Planification de carrière en recherche* (description ci-dessous) (10 000 \$); 2) le dépôt d'une demande dans le cadre des concours PAFARC facultaires pour la relève professorale, soit au concours *Positionner* (dépôt à des organismes subventionnaires) ou au concours *Ancrer* (consolidation du statut de chercheur ou chercheur-crédateur) (5000 \$).

Ce document présente les instructions pour la *Planification de carrière en recherche*. Les informations pour les concours *Positionner* et *Ancrer* sont disponibles sur le [site Web de la Faculté](#).

## DESCRIPTION DU PROGRAMME

### 1. Objectifs

- Soutenir l'intégration de la relève professorale dans le milieu compétitif de la recherche universitaire;
- Accompagner la relève professorale dans ses réflexions quant à la mise en place d'une programmation de recherche ou de recherche-crédation;
- Soutenir la réalisation des premières étapes d'une carrière en recherche ou en recherche-crédation : étayer le dossier de réalisations, répondre à une occasion de financement; réaliser des activités de mobilisation des connaissances, ou réaliser toutes tâches de recherche inscrite au plan de travail;
- Faciliter l'intégration de personnes récemment embauchées dans un poste régulier de professeur·e en répondant à des besoins immédiats liés à leur installation (achat d'équipements, livres et revues scientifiques, frais de déplacement liés à la recherche, frais liés à la traduction ou à la révision linguistique d'une publication, etc.);
- Accroître la formation à la recherche et le soutien financier pour les personnes étudiantes de cycles supérieurs par leur participation aux travaux de recherche;

---

<sup>1</sup> Les fonds pour ce programme proviennent du Programme d'aide financière à la recherche et à la création (PAFARC) de l'UQAM. Le PAFARC est conçu comme un outil de développement des fonctions de recherche, de création et de formation supérieure dans l'Université. Il a pour objet de servir de levier pour les chercheur·e·s de l'UQAM regroupés au sein des départements, d'équipes et de centres de recherche tant sur le plan de l'organisation de leurs activités de recherche que sur le plan du financement de la recherche.

Les fonds octroyés aux facultés dans le cadre de ce programme sont répartis par le Service de la recherche et de la création (SRC) selon une formule qui évalue le rendement en recherche de chacune des facultés.

<sup>2</sup> Le terme *recherche* est inclusif de différentes formes de recherche : intervention, collaborative, action ou participative.

- Appuyer l'insertion de personnes récemment embauchées dans un poste régulier de professeur·e au sein des départements et des unités de recherche de la Faculté de communication et de l'UQAM.

## 2. Admissibilité

- Occuper un poste régulier de professeur·e à la Faculté de communication au moment du dépôt de la *Planification de carrière en recherche* depuis moins de six ans;
- Avoir rempli en ligne sa fiche dans le [Répertoire des professeur.es](#) de l'UQAM.

## 3. Exigences et modalités d'attribution

- Élaboration et dépôt d'une programmation de recherche ou de recherche-crédation avec l'appui du vice-décanat à la recherche et à la création de la Faculté, incluant un plan d'utilisation des fonds de démarrage;
- Participation à au moins une rencontre d'orientation stratégique afin de discuter de la *Planification de carrière en recherche* et des conditions de soutien à sa réalisation;
- Engagement à préparer un curriculum vitae formaté selon les consignes d'un organisme subventionnaire externe (ex. CV CRSH, CVTO, CV FRQ)<sup>3</sup> avant de déposer une demande au concours PAFARC *Positionner* ou *Ancrer*.

## 4. Valeur et durée

Le montant maximal accordé est de 10 000 \$ et ne peut être octroyé qu'une seule fois.

Les personnes ayant une condition d'embauche (clause 9.06 du SPUQ) recevront les fonds en deux versements :

- un premier versement de 5 000 \$ au moment du dépôt de la *Planification de carrière en recherche*;
- un deuxième versement (maximum 5 000 \$) lorsque la condition d'embauche sera levée. Une version révisée de la *Planification de carrière en recherche* peut être demandée au moment du 2<sup>e</sup> versement.

La subvention couvre une période de 5 ans. Un bilan de l'utilisation des fonds devra être soumis à l'issue de la période.

## DÉPENSES ADMISSIBLES

- Rémunération du personnel de recherche (au moins 50 % du budget, incluant les avantages sociaux, doit servir pour l'embauche des personnes étudiantes)
- Services professionnels et techniques (incluant des artistes professionnels)
- Matériel et fournitures de recherche
- Frais de traduction
- Frais de production, d'édition ou de reprographie
- Frais de déplacement et de séjour pour la recherche ou la diffusion de résultats
- Acquisition ou location d'équipements indispensables à la mise en œuvre de la recherche (y compris les fournitures informatiques, telles que les logiciels), ainsi que l'achat de bases de données (limité à 5 000 \$).

Aucun dégrèvement n'est accordé dans le cadre de ce programme.

---

<sup>3</sup> Veuillez consulter le *Guide de rédaction du CV de recherche (FC)* (voir l'onglet «financement de la recherche» dans la [boîte à outils pour la recherche](#) sur le site de la Faculté).

## PRÉSENTATION DU DOSSIER

Le dossier complet est constitué des **deux éléments suivants regroupés dans un seul fichier au format PDF** :

1. Formulaire de demande PAFARC – *Démarrer : planification de carrière en recherche*;
2. Curriculum vitae de recherche.

Le dossier complet doit être acheminé électroniquement à : [field.ann-marie@uqam.ca](mailto:field.ann-marie@uqam.ca).

Le Comité de la recherche et de la création de la Faculté de communication est responsable d'évaluer les dossiers et d'approuver le versement des fonds.

Dépôt du dossier : au cours des 24 premiers mois après l'embauche.

## RENSEIGNEMENTS

### **Catherine Montgomery**

Vice-doyenne à la recherche et à la création  
Faculté de communication  
[montgomery.catherine@uqam.ca](mailto:montgomery.catherine@uqam.ca)

### **Ann-Marie Field**

Conseillère à la recherche  
Faculté de communication  
[field.ann-marie@uqam.ca](mailto:field.ann-marie@uqam.ca)